

## **LE LION D'ANGERS.**

### **MAIRIE-ECOLE :**

La mairie fut d'abord installée dans la maison de Deslandes, huissier, également clerc de M. Faultrier, notaire. Une école mutuelle fut construite en 1832 (Dellêtre, architecte), pour 9 705 francs. Elle comportait logement du maître d'école et classe pour 110 élèves. Faultrier ayant donné sa démission de maire, son successeur, le Dr Quris transférera la mairie dans l'école mutuelle (1838). Le conseil municipal était d'ailleurs divisé, et certains conseillers se réunissaient chez Deslandes et refusaient de venir siéger à l'école. (Il faut noter qu'à cette époque les maires et adjoints étaient nommés par le préfet parmi les conseillers municipaux. Quris et Faultrier ne s'entendaient pas, donnaient leur démission, alternaient aux fonctions de maire. M. Cholet, sous-préfet de Segré, écrit plusieurs fois au préfet à ce sujet.

### **ECOLE DE GARCONS :**

En 1850, l'école des garçons fut confiée aux Frères de la Doctrine Chrétienne. A cette occasion le conseil municipal décida des travaux d'appropriation, pour une somme de 430 francs. Il s'agissait de partager la classe de 110 élèves par des cloisons mobiles; en-dehors des jours de classe, la mairie pourrait ainsi disposer d'une grande salle. Les travaux furent exécutés par Vacher, entrepreneur, sous la direction de M. de la Forestrie, conseiller municipal.

En 1848, le conseil municipal décide de chercher un local à louer pour établir la mairie.

En 1852-1853, furent construits (architecte Delestre) des bâtiments nouveaux : école de garçons, salle d'asile, mairie, justice de paix et bureau du télégraphe. Les travaux furent reçus en 1859.

La commune avait emprunté 10 000 francs voté trois impositions extraordinaires, reçu plusieurs secours de l'Etat et du département. Le total de la dépense s'élevait à 42 848 francs. une salle de réunion fut aménagée en 1931, voisine du cabinet des Archives.

### **ECOLE DES FILLES :**

Le vicomte Charles-François d'Andigné de Mayneuf, colonel honoraire de cavalerie, avait légué à la commune une maison destinée à loger l'institutrice. Mlle Justine l'occupe jusqu'à l'arrivée des religieuses en 1838. La congrégation de St-Charles installa l'école dans une maison donnée par M. Ayrault de St-Hénys. Quand deux institutrices laïques furent nommées, la commune leur versa une indemnité de logement, puis loua pour les loger la maison de M. Besnier, huissier en 1897. Quand l'école communale fut laïcisée, deux écoles privées furent ouvertes (1896). L'école publique reçut une vingtaine d'élèves. L'école des filles appartenait à la congrégation de St-Charles, l'école maternelle à la commune. Dans ce dernier immeuble furent installées à la fois l'école des filles et l'école maternelle.